



## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le but de la formation Brevet professionnel en Aménagement paysager est de former les participants à concevoir, réaliser et entretenir des espaces extérieurs en respectant les normes environnementales et les attentes des clients. La formation vise à développer les connaissances techniques, les compétences professionnelles et les compétences en gestion de projet pour devenir un paysagiste qualifié. A l'issue les diplômés doivent être en mesure de travailler sur des projets de petite et moyenne envergure, ainsi que de gérer leur propre entreprise.

## PUBLIC CIBLÉ & PRÉREQUIS

La formation est accessible après la classe de 3<sup>ème</sup> ou dès l'âge de 16 ans mais également être titulaire d'un CAPA ou d'être issu d'une 3<sup>ème</sup> générale. L'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolus\*.

\* Dérogations possibles dans le cadre d'une RQTH ou d'activité sportive de haut niveau

## MODALITÉS D'ALTERNANCE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation suit un calendrier d'alternance fournit en début de formation.

La formation se déroule sur deux années scolaires. Les heures en centre représentent 980 heures (soit 14 semaines de 35 heures).

Formation en alternance de septembre à juin.

## ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les référents handicap sont à votre écoute pour adapter au mieux votre parcours de formation.

## DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes selon le positionnement
- Période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- La durée de la formation peut être adaptée selon le profil de l'apprenant

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

- Avoir complété le dossier d'inscription
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Entretien de positionnement et de motivation  
Selon la capacité d'accueil du CFA

## COÛTS & FINANCEMENT

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités)
- Formation garantie par un contrat de travail financée par les OPCO, le CNFPT ou les collectivités, ouvrant droit à une protection sociale

## RÉMUNÉRATION

La rémunération perçue par l'apprenant correspond à un pourcentage du SMIC selon l'année d'exécution du contrat, son âge.  
Pour plus d'information consultez [alternance.emploi.gouv.fr](http://alternance.emploi.gouv.fr)

## CONTACT ET INSCRIPTION :

M. BOUILLO Olivier : 06.19.24.62.09

VENDOME  
8-12 rue de la vallée du Loir  
BP106 – 41106 VENDOME CEDEX  
[cfppa.vendome@educagri.fr](mailto:cfppa.vendome@educagri.fr)  
Tel : 02.54.77.69.37

BLOIS  
5-7 rue des Grands champs  
41000 BLOIS  
[cfa.loir-et-cher@educagri.fr](mailto:cfa.loir-et-cher@educagri.fr)  
Tel : 06.34.67.63.10

MONTOIRE  
6 rue de l'Agriculture  
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR  
[cfa.loir-et-cher@educagri.fr](mailto:cfa.loir-et-cher@educagri.fr)  
Tel : 06.34.67.63.10

## CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES	
<b>C1 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</li><li>- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage</li></ul>
<b>C2 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préparer le travail pour un chantier</li><li>- Coordonner le travail sur le chantier</li></ul>
<b>C3 Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal</li><li>- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux</li></ul>
<b>C4 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des travaux de plantation</li><li>- Réaliser des travaux de végétalisation par semis</li></ul>
<b>C5 Mettre en place des infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réaliser des murets et escaliers</li><li>- Mettre en place des revêtements</li></ul>
<b>C6 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers</b>	

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel :
  - Échanges et analyses de pratiques
  - Mises en situation professionnelle
  - Travaux pratiques sur plateaux techniques de l'établissement ou chez les entreprises partenaires
  - Interventions de professionnels
  - Chantiers école
  - Période en entreprise

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent.

Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation.

## POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- CS Entretien des terrains de golf et des sols sportifs engazonnés, BTSA Aménagement paysager par voie scolaire ou apprentissage  
Autres BTSA (gestion forestière...), BTS, IUT, formations universitaires,
- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts ou en service espaces verts d'une collectivité

## FRAIS PÉDAGOGIQUES

Tenue de travail adaptée à la formation professionnelle.

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales et pratiques. L'obtention d'un bloc de compétences donne lieu à une attestation de capacité. L'obtention de l'ensemble des blocs de compétences donne lieu à la délivrance du diplôme.

## MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences selon les blocs obtenus.
- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

## AIDES

- Aides au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage

## LES PLUS DE LA FORMATION

- + Formation gestes et postures
- + Formation SST
- + Chantiers-école
- + Atelier agroéquipement
- + Préparation aux concours MAF et Olympiades des Métiers
- + Plateaux techniques (tunnels de maçonnerie)
- + Sorties pédagogiques



Réussite



Satisfaction



Année 2022-2023